

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
Le Secrétaire Permanent

**CHRONOGRAMME DES ACTIVITES POUR LA NOMINATION, LA FORMATION ET LES AFFECTATIONS DES
MAGISTRATS/ PROMOTION 2024**

N°	ACTIVITES	DATES	LIEUX	ACTES	EXECUTANTS	OBS
01	Identification physique des candidats magistrats	Du 22/11 au 06/12/2023	Kinshasa (SDE)	Ordre de mission	Membres du Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur de la Magistrature	Exécutée
02	Vérification de l'authenticité des diplômes des universités et des diplômes d'Etat des candidats magistrats	Du 19/02 au 19/03/2024	- Kinshasa (Universités et EPST)	Ordres de mission	- Membres et Agents du Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur de la Magistrature ; - Autorités académiques ; - Inspecteurs de l'EPST	A exécuter
		Du 19 au 30/03/2024	- Lubumbashi - Goma - Bukavu - Kisangani et autres villes	Ordres de mission	- Membres et Agents du Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur de la Magistrature ; - Membres de droit du Conseil Supérieur de la Magistrature en province ; - Autorités académiques.	A exécuter

03	Elaboration et transmission des projets d'Ordonnances de nomination	Avril 2024	Kinshasa		Conseil Supérieur de la Magistrature	A exécuter
04	Nomination de nouveaux Magistrats	A la discrétion du Président de la République, Chef de l'Etat	Kinshasa	Ordonnances	Président de la République	A exécuter
05	Formation	- A fixer après la signature des Ordonnances	Kinshasa	Décisions	Conseil Supérieur de la Magistrature	A exécuter
06	Affectations	- A fixer	Kinshasa et en provinces	Décisions	Président du Conseil Supérieur de la Magistrature	A exécuter

Fait à Kinshasa, le

07 FEB 2024

Le Secrétaire Permanent du Conseil Supérieur de la Magistrature

Télesphore NDUBA KILIMA

Conseiller à la Cour de Cassation

